



## Groupe d'Action Locale du Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure GRILLE DE SÉLECTION – adoptée le 23 mai 2024

Intitulé du projet : Binôme :

Fondamentaux LEADER:	
1. Partenariat (4 points max) Le projet met en relation plusieurs partenaires, c'est-à-dire des parties prenantes internes ou externes à son projet. Partenaire : la structure partenaire prend un risque dans le projet (différent de prestataire).	□ Le projet a su s'entourer de structures/experts externes pour élaborer son projet (phase préparatoire) □ Le projet intègre dans sa mise en œuvre au moins un partenaire avec qui il ne travaillait pas habituellement □ Le projet intègre dans sa mise en œuvre au moins un partenaire à l'échelle de sa Communauté de communes □ Le projet intègre dans sa mise en œuvre au moins un partenaire à l'échelle du GAL ou au-delà
2. Caractère innovant (3 points max) Le projet propose une nouvelle action, un nouveau service, un nouveau savoir-faire, une nouvelle méthode de travail ou de coopération sur le territoire du GAL.	☐ Le projet propose un nouveau service sur le territoire du GAL ☐ Le projet propose un nouveau savoir-faire/compétence/expertise sur le territoire du GAL ☐ Le projet propose une nouvelle méthode de travail ou de coopération sur le territoire du GAL
3. Effet levier du LEADER (2 points max) La part du soutien LEADER occupe une place importante dans le budget prévisionnel du projet.	☐ Le soutien LEADER représente au moins 15 % du budget prévisionnel global du projet (1 point)☐ Le soutien LEADER représente au moins 30 % du budget prévisionnel global du projet (2 points)
Impacts du projet au niveau local	
4. Cohérence avec les besoins du territoire (4 points max)  Le projet répond à un besoin concret et non satisfait sur le territoire du GAL.	☐ L'analyse préalable du besoin est réalisée sur la base d'études ou enquêtes nationales (données chiffrées) ☐ L'analyse préalable du besoin est partagée/confirmée auprès des futurs bénéficiaires (ex. enquête terrain ou questionnaire) ☐ L'analyse préalable du besoin est étayée d'indicateurs permettant l'évaluation du projet ☐ Le projet permet de répondre aux besoins soulevés sur le long terme (pérennité du projet)
5. Rayonnement du projet (2 points max) Le projet est mis en œuvre sur plusieurs communes ou touche plusieurs types de bénéficiaires (publics-cibles).	☐ Le projet est mené à l'échelle de plusieurs communes du GAL ☐ Le projet touche plusieurs types de bénéficiaires bien distincts (différentes tranches d'âge, différents besoins distincts, différentes professions – en cohérence avec le projet)
Réponse aux objectifs stratégiques - possibilité de gagner des points sur les trois axes	
6. AXE 1 – MIEUX VIVRE EN BONNE SANTÉ Le projet répond aux objectifs stratégiques du GAL 6. AXE 2 – MIEUX VIVRE EN CONCILIANT VIE HUMAINE ET BIEN ETRE DES ECOSYSTEMES Le projet répond aux objectifs stratégiques du GAL 6. AXE 3 – MIEUX VIVRE ENSEMBLE POUR DES COMMUNAUTES DURABLES Le projet répond aux objectifs stratégiques du GAL	□ Le projet renforce ou structure l'offre de santé à l'échelle du GAL ou le parcours de soin □ Le projet améliore l'autonomie des personnes âgées et/ou porteuses de handicap □ Le projet agit favorablement sur l'attractivité du territoire pour les professionnel.le.s de santé et/ou promeut les métiers de santé et de la prévention □ Le projet s'inscrit dans une démarche de prévention pour une meilleure santé et/ou une meilleure alimentation □ Le projet permet aux habitant.e.s de se procurer plus facilement des produits locaux et de qualité □ Le projet permet de réduire la pression sur la ressource en eau
	☐ Le projet sensibilise aux enjeux et/ou permet aux habitant.e.s d'adopter un mode de vie durable☐ Le projet protège et/ou restaure la biodiversité du territoire☐ Le projet contribue à changer les modes de déplacements vers des mobilités douces et non-carbonées☐ Le projet encourage et/ou valorise les pratiques agricoles durables
	□ Le projet est porté par un collectif d'acteur.trice.s locaux.les □ Le projet développe un nouveau service alliant utilité sociale/environnementale, soutenabilité économique et gouvernance démocratique (économie sociale et solidaire) □ Le projet permet d'adapter un service existant aux enjeux de transition écologique et/ou sociale □ Le projet favorise l'accès aux services et aux équipements, en particulier pour les publics peu/pas mobiles □ Le projet se situe dans une commune de moins de 1 500 habitants
Points bonus	
□ Sur la programmation 2023-2027, le.la porteur.se de projet présente un projet pour la première fois au programme LEADER +1 point	
□ Le projet relève au moins de 2 enjeux prioritaires ci-dessous en matière d'égalité femmes-hommes  • Projet favorisant l'autonomisation des femmes  • Projet contribuant à la lutte contre les violences machistes  • Projet tenant compte des inégalités spécifiques liées au sujet traité  • Projet favorisant la déconstruction des stéréotypes de sexe  • Projet prenant en compte les inégalités économiques	
TOTAL DES POINTS OBTENUS =  12 points ou plus = projet sélectionné / Entre 8 et 11 points = projet ajourné / Moins de 8 points = projet rejeté	

COMMENTAIRES	
Quels sont les aspects positifs du projet à encourager ?	
Quels sont les impacts du projet sur le territoire à souligner ?	
Quelles sont les améliorations à apporter à ce projet ?	
Que préconisez-nous pour la suite du projet ?	